

REGLEMENT 2008 CHALLENGE ATHLE RUNNING DES TRAILS
BAS NORMANDS



Article 1 – le bureau

Le bureau du challenge ATHLE RUNNING des Trails bas normands est composé d'un représentant de chaque course ainsi que de celui de Athlé Running

Article 2 – Les participants

Le challenge est ouvert à tous les coureurs non licenciés et licenciés des catégories séniors à vétérans homme et femme

Article 3 – Les épreuves

Le 3^e challenge Trail « ATHLE RUNNING » réunira 5 épreuves

- La Gouvillonne GOUVETS (50) **19 kms** 6 avril 2008
- Le Trail de la vallée de la Vère ATHIS (61) **18 km et 30 km** 27 avril 2008
- Le Trail du massif d'Ecouves RADON (61) **33 km et 61 km** 1^{er} Juin 2008
- Le Trail d'ECOUCHE (61) **28km** 21 septembre 2008
- L'Odyssée du Tue Vaque FERMANVILLE (50) **15 et 28 km** 20 septembre 2008

Article 4 – Les catégories

Le classement du challenge se fera sur 4 catégories , 1 classement sénior homme, 1 vétéran homme, 1 sénior femme et 1 vétéran femme.

Article 5 – Le classement

Pour apparaître dans le classement, il faudra être classé au minimum sur 3 épreuves parmi les 5 proposés . Le coureur qui aura totalisé le plus de points sera déclaré vainqueur du challenge ATHLE RUNNING.

Article 7 – Points

L'attribution des points se fera selon le principe suivant : le premier se verra attribué 300 pts, le second 290 points, 3^e 285, 4^e 280, 5^e 275, 6^e 274pts et ainsi de suite jusqu'au 250^{ème} , les suivants obtenant tous 1 point. Un coefficient de 1.25 sera attribué pour les classés du 61km de Radon. Un coefficient de 0.80 sera attribué sur les 18km d'Athis et sur les 15km de Fermanville

Article 8 – Egalité

Les exaequo seront départagés au profit du plus âgé.

Article 9 – Diffusion

Le classement provisoire, établi après chaque épreuve, sera disponible sous 15 jours après chaque épreuve au magasin ATHLE RUNNING 5 rue de falaise 14000 CAEN ou auprès des organisateurs et affiché sur l'épreuve suivante.

Article 10 – Les récompenses

Les 10 premiers participants Séniors Homme classés, les 10 premiers participants vétérans homme classés, les 5 premiers participants sénior Femme classées et les 5 premiers participants vétérans femme classés au challenge ATHLE RUNNING (3 épreuves minimum) se verront remettre une récompense. Les résultats seront envoyés à l'ensemble des classés et la remise des récompenses se fera sur la 1ère épreuve du Challenge suivant (TRAIL d'ATHIS). Possibilité de retirer son lot au magasin ATHLE RUNNING 5 rue de falaise 14000 CAEN après ce trail .

Article 11 – Litiges

En cas de litiges, seul le bureau du challenge sera à même de trancher et sa décision sera sans appel.

Article 12 – Disqualification

Le bureau du challenge ATHLE RUNNING se réserve le droit de disqualifier sur ce même challenge un concurrent n'ayant pas respecté la charte des traileurs (attitude non sportive, non respect de la nature, jets de détritrus, non assistance à un autre coureur en difficulté, aide matérielle autre que celle mise en place par l'organisateur de la course, non respect des bénévoles et de la signalisation).

Article 13 – Inscriptions

Les concurrents devront s'inscrire auprès de chaque organisateur de Trail selon les modalités mises en place par celui-ci (montant de l'inscription, délais, etc...) L'inscription au challenge est automatique dès la 1ère participation à l'une des 5 épreuves.

Article 14 –

Chaque organisateur de course se réserve le droit de réaliser son propre classement (catégories, clubs, entreprises, etc...) indépendamment du challenge ainsi que de posséder les partenaires de son choix.